

Règlement général pour la formation Praticien(ne) en Réflexologie plantaire

(mis à jour le 9 mars 2025)

Le présent règlement général concerne la formation intitulée « **Praticien(ne) en Réflexologie plantaire** » dispensée par **Sandra Schmieder**, désignée ci-après comme **la formatrice**, portée par le centre de formation **AUTONOMIA**, enregistré sous le n° 42680203468 auprès de la DREETS du Grand Est. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement et de fonctionnement relatifs à la formation précitée.

Toute participation à la formation implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. La formatrice se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par le participant. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de la formatrice (www.sandra-schmieder.com) et il incombe aux participants de s'en informer régulièrement.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à toute personne majeure (désignées ci-après comme **le participant**). Pour être admis en formation une **inscription préalable** est nécessaire. Elle sera confirmée par la prestataire après réception du dossier d'inscription complet, en fonction du nombre de places disponibles. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La prestataire se réserve néanmoins le droit de refuser une inscription ce qui ne peut donner lieu à aucune indemnité.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- le questionnaire préalable
- une copie de la carte d'identité
- la convention de formation
- le règlement général
- le règlement de l'intégralité de la somme due pour la formation, possibilité de faire plusieurs chèques

Le dossier d'inscription est à remettre à la prestataire ou à envoyer à l'adresse suivante :

Sandra Schmieder, 29 ruelle des bruyères, 06560 Valbonne

2. Tarifs, règlements, annulation

Le tarif de la formation est annoncé sur le site internet de la formatrice et sur la convention de formation. Le règlement peut être effectué par virement bancaire (RIB sur demande) ou par chèque(s) (à l'ordre de Autonomia). Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, ou de l'impossibilité pour la formatrice d'assurer la formation, la formatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation et s'engage à en informer les participants dès que possible. En cas d'annulation de la part de la formatrice, les participants sont remboursés. Si les dates de report ne conviennent pas à un participant, celui-ci sera également remboursé. Au cas où la formatrice serait empêchée de poursuivre la formation commencée, de nouvelles dates seraient fixées en

accord avec les participants pour terminer la formation. En cas d'impossibilité d'un participant d'assister à la formation ou à certaines dates, il lui appartient d'en informer la formatrice. Le support de cours lui sera fourni mais l'absence du participant ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à une réduction de tarif, ni même à un cours de rattrapage. L'annulation, le report de dates, ou le refus d'inscription ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation des participants par la formatrice.

3. Fonctionnement et responsabilités

Pour le bon déroulement de la formation, il est demandé aux participants d'arriver à l'heure. Les portables doivent être mis en silencieux pendant le stage. Une tenue correcte et propre est exigée, de préférence une tenue souple et confortable. Pour la formation de réflexologie plantaire, il est demandé d'avoir les ongles courts. Il est demandé aux participants de respecter les autres participants, les locaux et les équipements. Le participant pourra être tenu pour responsable financièrement en cas de dégradation volontaire. La formatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels pendant la formation. Il est demandé aux participants d'avoir souscrit une assurance responsabilité civile. En cas de maladie ou de grossesse, vous devez en informer la formatrice qui, selon les cas, pourra vous demander de fournir un certificat médical d'aptitude à participer à la formation. Ces informations resteront confidentielles et la formatrice se réserve le droit de la décision finale d'accepter le participant ou non. La formatrice et les participants s'engagent à garder confidentielles les informations qui relèvent du secret professionnel et qui concernent les participants à la formation.

4. Horaires et lieux

La formation se déroule aux horaires et lieux annoncés sur le site internet de la prestataire. Sauf autres indications, les stages se déroulent de 9h30 à 18h avec une pause déjeuner d'environ 1 heure, qui peut être prise à une heure variable en fonction des journées selon le déroulement du programme. Le déjeuner n'est pas inclus dans la formation. Si la formatrice est obligée de modifier le lieu de formation, ce sera dans un rayon de 30 km et les participants en seront informés dès que possible.

5. Contenu de la formation et support écrit

La formatrice définit le contenu de la formation et se réserve de droit de l'adapter au niveau des participants. Un support écrit sera fourni aux participants. **Le participant s'engage à ne pas le reproduire et ne pas le diffuser sous aucune forme et manière que ce soit sans son accord écrit.** Les participants qui souhaitent transmettre le contenu des stages à leur tour doivent personnaliser leur enseignement et produire leurs propres supports écrits. Ils peuvent s'inspirer du support fourni mais pas le copier, même en partie. Les enregistrements audio et vidéo, ainsi que les photos sont interdits pendant la formation.

6. Certification

Un certificat attestant que le participant a suivi la formation avec assiduité sera délivré aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation. Cependant, ce certificat n'a pas de reconnaissance officielle au niveau national à ce jour. La formation n'est pas inscrite

*Sandra SCHMIEDER - Espace Santé les Lucioles, Les Taissounières B3, 1681 route des Dolines,
06560 Valbonne-Sophia Antipolis - Tél. 06 24 04 76 62 / E-mail : contact@sandra-schmieder.com
www.sandra-schmieder.com N° SIRET 808 849 871 00013*

au RNCP et n'ouvre pas droit à prise en charge par le CPF. La certification Qualiopi de la formation donne accès à des financements par les OPCA, France Travail, région, ... un dossier de demande doit être constitué et soumis au moins 4-5 semaines avant le début de la formation. A ce jour, en France, le métier de réflexologue n'est pas réglementé et l'exercice de la réflexologie demeure libre.

Fait à le,

NOM et Prénom du participant
(signature et mention « lu et approuvé »)